



Asbl INTACT

RAPPORT D'ACTIVITES - 2010

1. Introduction

1.1 Historique

Depuis près de quinze ans, l'asbl GAMS-Belgique a développé des actions visant à lutter contre les mutilations génitales féminines (MGF). Elle travaille notamment à la sensibilisation des communautés étrangères pratiquant les MGF.

Recevant des informations lui laissant penser que des MGF se pratiquent en Belgique, l'asbl GAMS -Belgique a estimé nécessaire qu'un organisme ou une association indépendante puisse recevoir des signalements d'excision et les porter au besoin à la connaissance des autorités judiciaires.

Dans cette réflexion, il est apparu qu'aucune institution existante n'avait clairement ce rôle.

Par ailleurs, il est vite apparu qu'aucun travail de répression ne pouvait se mener sans prévention et que ces besoins impliquent une réflexion profonde des outils juridiques à disposition ou à développer.

Le contexte est également celui d'une l'augmentation impressionnante des demandes d'asile en Belgique fondées sur une crainte de MGF et l'octroi du statut de réfugié pour ce motif.

Différentes personnes se sont donc penchées sur la question de l'utilité d'une telle association et ont donné naissance à l'asbl INTACT (annexe 1 : document de synthèse des raisons justifiant la création de l'asbl INTACT, ci-après « INTACT »).

Il a été décidé d'élargir le champ d'action de l'association à toutes les « pratiques traditionnelles néfastes » et de concentrer les activités autour des questions juridiques.

Ainsi, les missions d'INTACT ne se confondent pas avec celles du GAMS-Belgique ou d'autres associations. INTACT est indépendante.

1.2 Principales réalisations

L'année 2010 a été marquée par la **recherche de fonds** afin de professionnaliser l'asbl et par l'octroi par le Fonds européen pour les réfugiés (FER) d'un financement du projet « Point d'appui sur les MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes ». En juillet 2010, l'asbl a pu se professionnaliser grâce à ce soutien du FER. Deux juristes à 3/5^e temps sont en place pour assurer la réalisation des objectifs fixés par Convention avec le FER (voir en annexe 3). Un co-financement de ce projet a été assuré en 2010 par des subsides de la Communauté française, de la Région wallonne, de l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes et de la Fondation Roi Baudouin.

En novembre 2010, l'asbl INTACT a publié une **brochure** relative au secret professionnel intitulé : « **le secret professionnel face aux mutilations génitales féminines** ». Il s'agit d'une brochure d'information qui, tout en réaffirmant que les MGF sont une forme de maltraitance comme les autres, indique des pistes de réflexion pour les professionnels qui se trouvent confrontés à cette forme de violence. Accessible et concrète, elle rappelle la réglementation relative au secret professionnel et indique la marche à suivre en cas de risque de MGF ou de MGF détectée.

La brochure a d'abord été imprimée en 10 000 exemplaires, en français et en néerlandais. Une réédition a déjà été prise en charge par la Communauté française qui en assure également une large diffusion auprès des professionnels suivants : les médecins, les centres PMS et PSE, les centres de planning familial, les écoles supérieures, etc. Au total, 20 000 brochures supplémentaires ont été imprimées et seront diffusées début février 2011 dans le cadre de la journée internationale contre les MGF du 6 février.

Couronnement des activités de l'ASBL depuis 2009, le **prix Hors-Piste** de la Fondation Roi Baudouin a été octroyé à Céline Verbrouck en mars 2010, pour les activités de l'asbl.

Par ailleurs, quelques points d'actualité méritent d'être soulignés : la fin de l'année 2010 aura été marquée par la mise en œuvre du **Plan d'Action National (PAN)** contre les violences intrafamiliales 2010-2014 qui intègre les questions liées aux MGF, les mariages forcés et les crimes d'honneur (voir PAN en annexe). En outre, une **étude quantitative**, réalisée par l'Institut Tropical d'Anvers, sur le nombre de femmes excisées, ou à risque de l'être, présentes en Belgique a été publiée par le GAMS. Celle-ci permet de visualiser dans quelles villes se trouvent les populations à risque. Il est à noter qu'une **étude qualitative** réalisée par l'Observatoire du sida et des sexualités (FUSL) a été publiée en même temps.

2. Activités réalisées en 2010

2.1 Recherche de fonds

Le premier semestre de 2010 a été consacré à la recherche de fonds : Dès le 15 janvier 2010, un projet près du Fonds Européen des Réfugiés (FER) a été introduit. La Direction de l'égalité des chances de la communauté française et à la Ministre de l'égalité des chances de la Région Wallonne ont été contactées dans le cadre d'une demande de subside, afin de pouvoir assurer le nécessaire co-financement du FER.

Début mars, Céline Verbrouck a lancé le DEFI d'INTACT (récolte de prêts/dons) qui a permis de récolter des fonds propres, indispensables pour obtenir des fonds européens. Le soutien du FER a pu être cofinancé en partie par la Communauté française, par la Région wallonne, par la Fondation Roi Baudouin (prix hors-piste) et par un subside reçu de l'IEFH (projet brochure « secret professionnel »).

FEDASIL, l'agence en charge de l'accueil des demandeurs d'asile a également été sollicitée mais cette demande n'a pas abouti. Fin décembre, cette Agence a été relancée pour un co-financement en 2011.

2.2 Installation de l'asbl dans de nouveaux locaux

Les premières semaines qui ont suivi l'engagement de la coordinatrice, Thérèse Legros, ont largement été consacrées à la mise en place de l'asbl : recherche de locaux, organisation de la gestion administrative et financière (secrétariat social, comptabilité, assurances, création d'outils de gestion administrative, achat de matériel, système informatique ...). Beaucoup de temps ont été investi dans des visites, coups de téléphones, rendez-vous en vue d'effectuer les choix adéquats pour le bon fonctionnement et la bonne gestion de l'asbl.

Le 1^{er} septembre 2010, INTACT s'est installé dans ses bureaux, rue Defacqz 1 à 1000 Bruxelles.

2.3 Signalements, consultations juridiques et demandes d'informations

Organisation des consultations juridiques

Nous avons choisi de ne pas organiser de permanences, dans la mesure où nous risquerions de recevoir une multitude de demandes qui ne sont pas en lien avec l'objet de notre action.

Nous préférons fixer des rendez-vous par l'intermédiaire de professionnels concernés (secteur associatif, planning familial, ONE, K&G,...). Ce système de fonctionnement requiert une collaboration étroite avec les réseaux socio-médico-psychologique dans les grandes villes wallonnes, flamandes et à Bruxelles.

Dès lors, depuis le début de nos activités, nous avons pris soin de développer des contacts avec une série d'associations et de plates-formes déjà en place pour y intégrer nos actions. Ce travail permettra à moyen et à long terme de donner plus d'ampleur et de crédibilité à notre travail et aux consultations qui y sont données. L'objectif est que les consultations soient regroupées et décentralisées dans les villes concernées.

Ainsi :

-A Charleroi, nous avons des contacts étroits avec la « Maison plurielle », qui a pour but d'offrir des réponses concrètes et coordonnées en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'information, de conseils, mais aussi de formation. Ce projet est soutenu par la ville de Charleroi et la Région wallonne. Il est bâti surtout sur l'expérience et le travail réalisé depuis quatre ans par la plate-forme « Violences Conjugales ». La rencontre des différents partenaires de terrain issus de cette plate-forme permettra une réelle collaboration dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes sur Charleroi. L'intégration d'INTACT dans la plate-forme est prévue en février 2011.

-A Liège, nous faisons partie du collectif Liégeois contre les MGF. Par les contacts établis dans ce cadre, plusieurs consultations juridiques ont déjà données sur Liège.

Par ailleurs, nous avons participé ce dernier trimestre 2010 à la mise en place de deux projets relatifs aux mutilations génitales. D'une part, il s'agit d'un projet pilote mené en collaboration avec l'ONE et le GAMS qui ouvre des « lieux de paroles et d'informations » pour les mères qui se rendent à l'ONE avec leur fillette. Par ailleurs, nous nous intégrons également dans le projet du Planning familial « Louise Michel » qui est initié des consultations médico-psycho-sociales pour les victimes de MGF. Dans le cadre de ces projets, qui débutent tous deux en janvier 2011, toutes les questions d'ordre juridiques seront relayées à l'asbl INTACT.

-En Flandres : Dans le cadre des contacts qui ont déjà été pris avec le secteur associatif, plusieurs demandes de conseils juridiques nous sont déjà parvenues. Un lieu de consultation a été établi à Anvers, le « Vrouwenhuis », qui fait partie du CAW De Terp.

Signalements

En 2010, il y a eu plusieurs **signalements** :

- Signalement d'un risque de MGF sur une fillette somalienne née en Belgique par K&G (Bruxelles). Un suivi de la mère est organisé avec le GAMS. Intact disposée à agir préventivement si nécessaire.
- INTACT contactée par un responsable de l'ONE (Bruxelles) qui travaille avec les équipes SOS enfants pour les cas de maltraitances. Une travailleuse médico-sociale suspecte une famille mauritanienne d'organiser un voyage au pays pour faire exciser leur fille de 4 ans.
- INTACT est saisi par le GAMS qui a été contacté par l'ainé d'une fratrie de cinq enfants. Il craignait que ses parents ne profitent d'un voyage en Guinée pour faire exciser leurs filles mineures (entre 4 et 12 ans). Dans un premier temps, une tentative de médiation a été menée dans cette famille par la Céline Verbrouck et Thérèse Legros d'INTACT en collaboration avec le Délégué aux droits de l'enfant. INTACT a décidé de signaler cette situation au Parquet vu l'urgence de la situation. Le parquet a été réceptif et a ordonné des mesures d'audition des parents et de l'ainée des filles. Le Délégué aux droits de l'enfant cite cette intervention dans son rapport d'activité pour 2009-2010 (http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport%20annuel%202009-2010.pdf). Le dossier a été classé sans suite par le Parquet dès le départ de la famille.

- Signalement à Verviers en décembre (suite au témoignage d'une personne lors d'un colloque) par rapport à la présence probable d'une exciseuse à Verviers (Parquet a été contacté)

Consultations juridiques et suivi

Il y a eu en 2010, 40 consultations juridiques dont la plupart émanant de professionnels de la santé (médecins, Kind en Gezin), d'ONG et associations et d'Institutionnels (DGDE ou Médiateur fédéral). L'asbl a également été contactée via le formulaire du site.

19 consultations juridiques concernent des demandeurs d'asile, tandis que les autres concernent un public de belges ou d'immigrés. Rappelons que le projet FER finance l'asbl uniquement s'il s'agit d'un public cible particulier, soit les demandeurs d'asile, les réfugiés et les professionnels en contact avec ceux-ci.

Notons que les questions soulevées concernent surtout les MGF mais également les mariages forcés.

Dans le cadre de suivi de ces consultations, soit INTACT répond directement à la demande d'information, soit, transmet la demande à un avocat spécialisé ou à une autre association. Si un suivi du cas est assuré, celui-ci prend beaucoup de temps. C'est particulièrement le cas lorsque des demandeurs d'asile sont déboutés de leur demande d'asile. 5 dossiers (de femmes issues du Cameroun, Soudan, Guinée, Sierra Leone) ont ainsi dû être suivis de manière prolongée. Dans deux cas, il s'agissait de femmes en centre fermé. La Cour des droits de l'homme a dû être saisie dans un cas particulier par un avocat spécialisé afin d'éviter un éloignement forcé pour l'une d'entre elles.

Dans un cas, l'intervention de l'UNHCR via le CBAR est sollicitée.

Ces dossiers nous permettent de comprendre la manière dont les instances d'asile traitent les demandes d'asile et le besoin de formation et de sensibilisation qui s'impose.

Demandes d'information d'étudiants ou d'ONG

INTACT est également régulièrement contactée par des étudiants qui réalisent des recherches et travaux en lien avec son champ d'action. Etudiants de l'IHECS, de l'ULG ou de l'ULB, en journalisme surtout.

INTACT est aussi régulièrement sollicitée par d'autres ONG de Belgique ou de l'étranger qui ont des questions plus générales sur l'approche juridique des MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes en Belgique (par exemple Amnesty International Irlande dans le cadre de la campagne européenne End FGM ; une organisation en Italie «Nosotras » qui est impliquée dans la lutte contre les MGF).

2.4 Développement du réseau

Côté francophone

mars 2010 : Présentation d'INTACT auprès de la plate-forme de coordination de la politique des violences entre partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale (pour les représentants des communes) + remise d'un projet pour une journée d'étude le 19.11.2010

Juillet 2010 : Contacts avec le DGDE (Mr B. De VOS) et le parquet de Bruxelles, section jeunesse (Mme P. Goldfischer) dans cadre d'un dossier de signalement. Ces premiers contacts nous ont permis de continuer à travailler ensemble, notamment dans le cadre de réunions de réflexion pour une collaboration efficace en cas de signalements futurs. Par ailleurs, Ceux-ci continuent à collaborer avec INTACT en tant qu'experts scientifiques (ex : Intervention dans nos colloques).

Durant ce mois de juillet, nous avons également rencontré l'ONG « No peace without justice » et y avons présenté l'asbl;

Août 2010 : rencontre de la présidente et du directeur de la maison plurielle à Charleroi. Nous y présentons les activités d'INTACT et posons les bases des premières collaborations pour y décentraliser des consultations juridiques en relation avec les pratiques traditionnelles néfastes (MGF et mariages forcés principalement)

Septembre 2010 : Réunion avec le GAMS pour instaurer une collaboration efficace entre les deux associations. Nous travaillons en étroite collaboration dans le cadre des formations et des consultations juridiques, organisation de la journée du 6 février, réflexions dans le cadre des stratégies concertées MGF,...

Par ailleurs, durant ce mois de septembre, nous avons établi plusieurs contacts : rencontre de l'asbl « Insoumise et dévoilée » ; rencontre avec les membres du collectif liégeois contre les FGM (Centre de planning familial Louise Michel, CAL Liège, Espace M,...) et rencontre de « Les amis de Saadia » (Michèle Waelput).

Octobre 2010 : Rencontre de « l'espace M » à Liège et mise en place de consultations juridiques décentralisées sur Liège.

Rencontre avec L'One de Liège dans cadre du projet pilote, en collaboration avec le GAMS, d'ouvrir des « lieux de rencontres FGM » au sein des consultations de nourrissons dans les quartiers Ste-Marguerite et Feronstrée.

Novembre 2010 : Rencontre avec le CBAR pour structurer davantage nos interactions dans les dossiers d'asile. Nous travaillons en étroite collaboration.

Décembre 2010 : Rencontre des partenaires du réseau « stratégies concertées MGF » et premières répartition des actions dégagées dans ce cadre.

Côté néerlandophone

L'asbl a pris des contacts avec les associations flamandes afin de faire connaître l'association en Flandres. Il s'agit notamment de l'ICRH, de VWV, du VMC, du SAMV, (rebaptisé ELLA), du Nederlandstalige Vrouwenraad, de différents CAW (Centra voor Algemeen Welzijnswerk) d'Anvers et de Bruxelles, du Comité Bijzondere Jeugdzorg de Bruxelles, de la province d'Anvers (Provant).

Une rencontre a eu lieu avec le Vlaams Mindrehedencentrum le 2 septembre 2010 afin de présenter l'asbl et d'évoquer des collaborations futures.

Le 2 octobre a eu lieu une rencontre avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen afin de préciser les collaborations en terme d'aide juridique. A la suite de ces contacts, il a été décidé que l'asbl INTACT serait associée aux formations que VWV donne aux barreaux néerlandophones dès le mois de février 2011 sur la thématique des MGF, des mariages forcés et des crimes d'honneur.

Le 8 novembre a eu lieu une rencontre entre le Protestants sociaal Centrum d'Anvers (CAW de TERP) et l'asbl afin de présenter celle-ci et convenir d'un lieu de consultation juridique lorsque des demandes de conseils émanent de personnes habitants dans cette région.

Le Kinderrechtencommissaris a également été contacté et une entrevue a eu lieu le 7 décembre afin d'évoquer les activités de l'association et d'envisager une campagne d'information en Flandre, début 2011 avec son soutien. Des rendez-vous sont fixés dans le courant du mois de janvier avec deux parlementaires flamands, la Province d'Anvers, l'administration de la Vlaamse Gemeenschapscommissie

Le ministre flamand, Jo Vandeurzen, en charge de la Santé, du Bien-être et de la Jeunesse s'est montré favorable à l'action de l'asbl et un rendez-vous avec son administration est fixé fin janvier afin d'établir des collaborations futures et la diffusion de la brochure relative au secret professionnel.

Un lieu de consultation a été établi au sein du « Vrouwenhuis » à Anvers afin d'y recevoir des personnes qui font appel à INTACT pour une consultation juridique. Outre des contacts et rendez-vous établis, il est question d'une participation dans une plateforme FOHCUS (géré par l'ICRH de Gand).

L'ensemble des contacts établis permet de penser que les activités d'INTACT sont déjà connues par les principaux acteurs du milieu politique et associatif en Flandres.

Réseau international

Des contacts fructueux ont été établis avec les Institutions Internationales, en particulier avec l'UNHCR, ainsi qu'avec des ONG internationales telles qu'ECRE et Amnesty International (dans le cadre de sa campagne internationale END FGM). C'est dans le cadre de la Campagne END FGM qu'INTACT a été sollicité pour se rendre à Chypres afin de donner une formation, en collaboration avec l'UNHCR, aux instances d'asile sur les questions de MGF.

2.5 Colloque et conférences

- Comme organisateur

Deux Colloques ont été organisés par INTACT en 2010 :

-16/11 : Colloque organisé en collaboration avec la coordination régionale en matière de violences conjugales et intrafamiliales « MGF, mariage forcé, crimes dit liés à l'honneur : comment protéger les victimes, quelles collaborations entre professionnels ? », dans le cadre de la Quinzaine de la femme de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce Colloque a permis de réunir les professionnels de la magistrature, des instances d'asile, des centres d'accueils, du monde médical afin de réfléchir ensemble aux collaborations possibles entre ces différents secteurs afin de prévenir le risque de violence ou soutenir les personnes qui en sont victimes. Les actes du Colloques seront disponibles durant le premier semestre de l'année 2011. Il a réuni plus de 130 personnes et a permis un échange substantiel sur ces questions.

-19/11 : Colloque à l'occasion du lancement de la brochure « le secret professionnel face aux MGF », dans le cadre de la Ville de Bruxelles :

Celui-ci a abordé la question centrale du secret professionnel et de l'échange d'informations entre professionnels. 45 personnes y étaient présentes : personnel des centres d'accueils ou en contact avec des primo-arrivants, mais également des psychologues, médecins et magistrats. Il a été organisé dans le cadre de la quinzaine de la femme de la ville de Bruxelles.

- Comme intervenant

10/03: participation conférence au Centre culturel de Spa

11/06 : conférence avec A.I. et l'Institut pour les Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles au Palais de justice

24/06 : intervention à la matinée d'étude que le SSM Ulysse à organisé, au CIVA, 55 rue de l'Ermitage, 1050 Bruxelles, sur le thème: "l'accompagnement psychothérapeutique des victimes de torture".

25/09 : Participation au Théâtre débat « La chose » à La Louvière, organisé par La plateforme Femmes de la Ville de La Louvière et le Conseil Consultatif Louviérois des citoyens du Monde

17/10 : Participation au Théâtre débat « La chose » à Sugny, organisé par le centre d'accueil de Pondsôme

20/10 : Conférence sur les enfants sorciers au Librex à Bruxelles

22/10 : conférence Lions Club Namur

28/10 ; Animation débat organisé par le CAL de Braine L'Alleud.

25/11 : Réunion avec les travailleurs (médecins, psychologues et assistants sociaux) de la Fédération laïque des centres de planning familiaux

8/12 : Participation à la quinzaine africaine à Verviers organisée par le "Centre femmes Verviers"

- Comme participant

6/2 : participation à la journée organisée par le GAMS à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les MGF

11/06 : Colloque sur les mariages forcés à Liège, organisé par Synergie wallonie

7/9 : Conférence sur la résolution 1235 : la violence contre les femmes dans le cadre de conflits armés, organisé dans le cadre de la présidence de l'UE, Bruxelles

1/10 : conférence de MDM sur les violences traditionnelles néfastes faites aux femmes, Paris

29/10; Présentation des résultats de l'étude quantitative et qualitative relative aux MGF, FUSL.

25/11 : « le mariage forcé : parlons-en », organisée par le groupe « mariages faussés » de la Commission « Vif l'action » de la Ville de Mons, dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales.

26/11 : Conférence on Violence against Women, organisé par la Commission de l'UE, Bruxelles (mi-journée)

10/12 : Conférence organisé par l'ICRH : rapport sur les violences liées au genre dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile dans 8 pays de l'UE (dont la Belgique), Bruxelles

2.6 Formations ou réunions d'experts

26/1: Formation à Liège au Centre Louise Michel - Planning familial, en présence de plusieurs A.S. et médecins, formés sur les questions de MGF et qui vont faire des animations dans les écoles la semaine suivante. Questions juridiques.

29/1 : Journée rencontre-débats autour de la venue en Belgique de Vénantie Bisimwa Nbientu docteur honoris causa de l'UCL, au Placet, Louvain-la-Neuve, organisé par l'UCL sur le thème : « Les défis liés au genre : de la protection à l'action ».

4/2 : Intervention à la formation FEDASIL (FER) pour le GAMS sur les aspects juridiques.

11/2 : C@ L'ULB par Philippe Woitchik, Patricia Jaspis et Céline Verbrouck sur les MGF à des étudiants de 1er Master en Droit ou sociologie/anthropologie.

1/4 : Formation juridique au centre FEDASIL de Natoye

22/06 : Formation au centre culturel de Verviers

7/10 : Formation juridique au Centre Fedasil de Rixensart

22/10: Formation juridique à Jette pour les policiers de la Zone Bruxelles Ouest

18/11 : Formation juridique donnée à Courtrai pour les travailleurs sociaux des centres d'accueils et CPAS

22/11 ; Réunion d'experts avec les parlementaires de la COCOF sur les questions de MGF.

25/11 : Réunion d'experts à la Fédération laïque des centres de planning familial à Ixelles sur la question de l'utilisation des certificats médicaux du CGRA.

3/12 : Formation juridique pour ONE/ KInd en Gezin à Anderlecht, en collaboration avec le GAMS

9/12 : Formation sur les questions de MGF et asile dans le cadre d'une conférence à Nicosie, Chypres pour les instances d'asile, en collaboration avec MIGS, ONG chypriote : Professional Development Seminar: Women and Refugee Status Determination: Developing Quality Asylum Procedures.

2.7 Groupes de réflexion

Durant cette première phase de développement du projet, nous avons intégré différents groupes de réflexions. Par ailleurs, nous avons suscité la rencontre ponctuelle d'experts et

avons mis en place les dispositions de base à l'intégration et à la création de nouveaux groupes de réflexions. Ainsi :

- Nous avons participé aux réunions mensuelles du collectif liégeois, composé du réseau de professionnels liégeois actifs pour lutter contre les MGF. (4 réunions depuis juillet 2010)
- Nous avons également pris part au nouveau groupe de réflexion sur l'asile coordonné par le ciré. (1 réunion en 2010)
- Organisation d'une réunion avec le DGDE, kiderrechtcommissaris, le parquet bruxellois, section jeunesse et le GAMS Belgique en date du 7/09/10 en vue d'améliorer les interactions en cas de signalements futurs
- Participation à la réunion « réseau stratégies concertées MGF » en date du 17/12/2010

Dans le cadre des stratégies concertées MGF <http://www.strategiesconcertees-mgf.be/>, il est prévu qu'INTACT mette en place, dès ce premier trimestre 2011, et coordonne le groupe de réflexion sur les aspects juridiques des MGF. Enfin, il est également prévu que nous nous intégrions tout prochainement dans des groupes tels que le « réseau mariage et migration » ou encore le « comité d'accompagnement SSM » coordonné par l'asbl Ulysse, ainsi que « la plate-forme régionale de violence entre partenaires et intrafamiliale » ou encore le groupe d'experts coordonné par l'IEFH sur le secret professionnel.

2.8 Livrables

a) La brochure d'information sur le « Secret professionnel face aux MGF »

Il s'agit d'une brochure d'information qui, tout en réaffirmant que les MGF sont une forme de maltraitance comme les autres, indique des pistes de réflexion pour les professionnels qui se trouvent confrontés à cette forme de violence. Tout en rappelant la réglementation relative au secret professionnel, elle indique la marche à suivre en cas de risque de MGF ou de MGF détectée.

La brochure de 12 pages s'adresse notamment aux professionnels qu'ils soient travailleurs sociaux, médecins ou psychologues dans les centres d'accueil ou qui sont en contact avec les demandeurs d'asile ou réfugiés reconnus.

Cette brochure a été le résultat de réflexions juridiques menées par des experts en la matière et a permis d'amorcer une réflexion importante sur cette question.

La Communauté française a décidé d'en assurer la dissémination près des professionnels concernés (à l'exception des professionnels dans l'accueil des demandeurs d'asile) et vient de décider de la rééditer en 20 000 exemplaires. Des démarches sont en cours auprès de la région flamande pour agir de la sorte (RV prévu le 27 janvier 2011).

b) Dossier thématique

La réflexion qui a prévalu à la rédaction de la brochure a été consignée dans un dossier thématique, qui figure sur le site internet, intitulé « Le secret professionnel ». Ce dossier reprend les articles de lois textes pertinents, les protocoles relatifs à la maltraitance d'enfants, les décrets de l'aide à la jeunesse.

c) La mise à jour du site internet

Le site internet a continué à être nourri pendant cette année 2010.

2.9 Presse

5/3 : Article dans La Libre « Les exciseuses agissent dans l'ombre » par Annick Hovinne

7/7 : Article Télé-moustique : « Belgique, Terre d'excision » par Anne-Cécile Huwart

12/07 : Interview de Céline Verbrouck dans le journal de la RTBF radio (journal de 19h)

8/7 : Interview de Céline Verbrouck à Bel RTL Radio dans le cadre de l'affaire Thérésa

15/9 : Article dans La Libre : « L'excision au bout de l'éloignement » par Annick Hovine

17/9 : Brèves dans Le Soir et La Libre

25/11 : Article dans Le Soir sur la situation de Theresa : « Pour Theresa, l'exil ou l'excision », par Hugues Dorzée

3. Projets/besoins d'INTACT pour le futur

3.1 Projets et priorités pour 2011

- Recherche de subsides (Fedasil, Communauté française, Loterie nationale, IEFH,...)
- Campagne d'information en Flandres
- Diffusion de la brochure « secret professionnel et FGM »
- Développement du site internet et base de données à destination des professionnels (Législation, textes de référence nationaux et internationaux, jurisprudence, doctrine, pratiques dans les pays concernés, FAQ, mémento...)
- Développement du réseau
- Coordination et participation à des groupes d'experts (Voir point 1.3 G)
- Formations :
 - Formation dans les centres Fedasil, en collaboration avec le GAMS (dès février 2011)
 - Formation des avocats du barreau néerlandophone, en collaboration avec VWV (dès février 2011)
 - A envisager et organiser : Formation des avocats du barreau francophone, des magistrats, des instances d'asile, du personnel du secteur de l'aide à la jeunesse,...
- Travail de fond :
 - Réflexion sur les questions suivantes et éventuellement rédaction de workpapers/recommandations :
 - Travail sur la question de la protection internationale : étude de jurisprudence afin d'émettre des recommandations aux instances d'asile et d'améliorer la qualité des décisions ;
 - Clarification de position juridique d'INTACT par rapport aux contrôles effectués par le CGRA après l'octroi du statut de réfugié ;

- Travail de réflexion sur la notion de « danger grave et imminent » inclus dans l'article 458bis CP et position d'INTACT par rapport aux aspects pénaux (Volonté d'un système //France ou davantage axé sur la sensibilisation et la prévention ?) ;
- Travail de réflexion et prise de position par rapport à la circoncision masculine :
- ...

- Colloques :

- 4/02 : Colloque « excision et religion » à l'occasion de la journée internationale contre les FGM, organisée en collaboration avec le GAMS
- Mai 2011 : colloque sur le droit d'asile et pratiques traditionnelles néfastes, en collaboration avec d'autres institutions (telles ICRH, HCR, CBAR, Amnesty international, instances d'asile,...)
- Autre colloque + axé sur les volets pénal et jeunesse ?

3.2 Besoins/difficultés

INTACT dispose de deux juristes à temps partiel (2X 3/5) qui travaillent uniquement sur le projet fer, en principe.

L'ampleur du travail est énorme en terme de développement des activités (fer et hors fer), développement du réseau, mais aussi en terme de gestion administrative et financière.

Par ailleurs, nous prévoyons pour 2011 une augmentation de la charge de travail suite, notamment, aux différents contacts pris pour développer le réseau et la décentralisation des consultations juridiques.

Nous avons donc besoin de ressources à la fois pour assurer le co-financement de nos activités FER et pour développer les activités qui ne touchent pas directement le public cible du FER. Sachant que la recherche de subsides prend elle aussi beaucoup de temps...

ANNEXES :

1. document de synthèse des raisons justifiant la création de l'asbl INTACT, ci-après « INTACT »).
2. Statuts en français et en néerlandais
3. Convention avec le FER
4. PAN 2010-2014
5. Brochure « Le secret professionnel face aux mutilations génitales féminines »
6. Articles de presse
7. Récapitulatif sur les subsides et prêts/dons